



MOTION

Auteur	Jeremy SAVIOZ, Les Verts, Carole BASILI, PDCC et Sylvie MASSEREY-ANSELIN, PLR
Objet	Moderniser les STEPs valaisannes à l'aide du fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21e siècle
Date	17/06/2020
Numéro	2020.06.194

En 2011, le Grand Conseil a accepté à l'unanimité la constitution d'un fonds concernant le financement des grands projets d'infrastructures du 21e siècle, doté de 300 millions dès sa création. Récemment, ce fonds a été doté de 100 millions supplémentaires suite au résultat satisfaisant du compte 2019.

Le message accompagnant le projet de loi précisait que « L'institution de ce fonds a pour but de répondre de façon appropriée aux besoins très importants de notre canton. Dans une perspective à long terme, il s'agit de garantir et renforcer, avec des finances saines, son développement harmonieux et durable sur les plans économique, santé, social, environnemental et culturel ». Ainsi des projets d'envergure comme Rhône3 ou encore le campus EPFL de Sion en ont bénéficié jusqu'à maintenant. L'utilisation de ce fonds a également évolué avec le temps, servant par exemple à alimenter le soutien aux Remontées mécaniques en 2019, alors que cette possibilité était à l'origine exclue.

Depuis plusieurs années, les stations d'épurations valaisannes rencontrent des difficultés inquiétantes. Le rapport « Bilan d'épuration des eaux usées en Valais » pour l'année 2018 révèle que 83% des STEPs contrôlées ont présenté au moins un dépassement de substance non conforme selon l'Ordonnance sur la protection des eaux. Le phosphore, particulièrement nocif pour les écosystèmes aquatiques, est rejeté en trop grandes quantités dans plus de la moitié des STEPs. Le constat est également alarmant au niveau des micropolluants (composés traces organiques) pour le traitement desquels aucune STEP valaisanne n'est encore équipée alors que l'OEaux prescrit l'élimination de 80% d'entre eux. Ce traitement constitue pourtant un enjeu majeur de notre siècle et nécessite des investissements conséquents et urgents.

La problématique des STEPs, qui relève avant tout de la responsabilité communale, peut mener dans les cas les plus graves à des procédures pénales et à des condamnations, comme dans le cas de Bourg-Saint-Pierre. Or la plupart des communes n'ont pas les moyens de payer ces réfections à court terme, qui s'élèvent à plusieurs millions voire dizaines de millions de francs. Une vision à l'échelle supracommunale s'avère nécessaire.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat d'adapter les bases légales afin de mettre en place un financement de la mise aux normes des stations d'épurations valaisannes en puisant dans le fonds pour le financement des grands projets d'infrastructures du 21e siècle.

Par ailleurs, nous demandons de coupler ce soutien financier avec l'obligation d'une vision intercommunale - élément crucial pour la modernisation des STEPs - dans les cas où cela est possible.